

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
27 février 2020
n° 7 / 7852^e
pages 385 à 432



CHRONIQUE / Société

Le droit de l'usufruitier de participer aux décisions collectives : quelques interrogations au lendemain de la loi Soilini du 19 juillet 2019
> Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon

Article 1844, alinéa 3 :
Si une part est grevée d'un usufruit, le nu-propiétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux décisions collectives. Le droit de vote appartient au nu-propiétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier. Toutefois, pour les autres décisions, le nu-propiétaire et l'usufruitier peuvent convenir que le droit de vote sera exercé par l'usufruitier.

398

ÉDITORIAL

385 La réforme des retraites et l'art ancien des juristes, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 388 Gérant de succursale (statut) : portée du caractère d'ordre public
- 389 Assurance dommages-ouvrage (prescription) : point de départ du délai biennal
- 390 Garantie décennale (élément d'équipement) : enduit de façade
- 391 Féminicide : rapport de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale
- 392 Fonction publique (mission haute fonction publique) : présentation du rapport Thiriez

POINTS DE VUE

- 394 L'assimilation des fautes délictuelle et contractuelle réaffirmée par l'assemblée plénière, *Mireille Bacache*
- 396 La convention judiciaire pour les infractions environnementales : vers une *compliance* environnementale, *Jean-Baptiste Perrier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 405 **Panorama** : Droit du sport, *Centre de droit et d'économie du sport*
- 416 **Notes** : Responsabilité des contractants à l'égard des tiers : pas de pitié pour les débiteurs !, *note sous Cass., ass. plén., 13 janv. 2020, Jean-Sébastien Borghetti*
- 426 La transcription totale des actes étrangers des enfants nés d'une GPA : un schisme entre loi et jurisprudence, *note sous Civ. 1^{re}, 18 déc. 2019 [3 arrêts], Sophie Paricard*

ENTRETIEN

432 Alain Couret – Les sociétés à mission

DAJLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOÛA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT, 733 rue St Léonard

53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

385

La réforme des retraites
et l'art ancien des juristes



ACTUALITÉS

388

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Gérant de succursale (statut) : portée du caractère d'ordre public, *Com.* 12 févr. 2020

389

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance dommages-ouvrage (prescription) : point de départ du délai biennal, *Civ. 3^e*, 13 févr. 2020

Famille-Personne-Succession

Divorce (homologation de la convention) : recevabilité de la demande d'un seul époux, *Civ. 1^{er}*, 12 févr. 2020

390

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Garantie décennale (élément d'équipement) : enduit de façade, *Civ. 3^e*, 13 févr. 2020

Construction de maison individuelle

(réception) : paiement du solde du prix, *Civ. 3^e*, 13 févr. 2020

391

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Féminicide : rapport de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale

Procédure pénale

Droit à un procès équitable (Bulgarie) : tenue d'un procès par défaut, *CJUE* 13 févr. 2020

392

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Fonction publique (mission haute fonction publique) : présentation du rapport Thiriez

393

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail dominical (commerce alimentaire casher) : non-renvoi d'une QPC, *Soc.* 12 févr. 2020

Sécurité sociale

Accident du travail (faute inexcusable) : majoration de la rente, *Civ. 2^e*, 13 févr. 2020



POINTS DE VUE

394 L'assimilation des fautes délictuelle et contractuelle réaffirmée par l'assemblée plénière
par Mireille Bacache

396 La convention judiciaire pour les infractions environnementales: vers une *compliance* environnementale
par Jean-Baptiste Perrier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

398 Le droit de l'usufruitier de participer aux décisions collectives: quelques interrogations au lendemain de la loi Soilihi du 19 juillet 2019
par Nicolas Kilgus
et Thibault de Ravel d'Esclapon

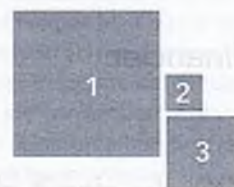
NOTES

416 Responsabilité des contractants à l'égard des tiers: pas de pitié pour les débiteurs!,
note sous Cass., ass. plén., 13 janv. 2020
par Jean-Sébastien Borghetti

426 La transcription totale des actes étrangers des enfants nés d'une GPA: un schisme entre loi et jurisprudence,
note sous Civ. 1^{re}, 18 déc. 2019 [3 arrêts]
par Sophie Paricard

PANORAMA

405 Droit du sport
janvier 2019 – janvier 2020
par le Centre de droit et d'économie du sport



ENTRETIEN

432 Alain Couret – Les sociétés à mission

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr